



Communiqué n° 26 du 19 septembre 2018

ARBORICULTURE

COCHENILLE FARINEUSE *P. COMSTOCKI*

De nombreuses parcelles de poiriers ont subi des pertes de récoltes variables dues à ce ravageur. Si les fruits atteints n'y ont pas été évacués, il est indispensable de les broyer entièrement sur l'interligne pour éviter qu'une partie des cochenilles reviennent sur la base des troncs d'arbre.

Pour le moment, il n'y a pratiquement pas de captures de jeunes stades sur les scotchs posés dans les parcelles très atteintes. Il est donc encore trop tôt pour savoir s'il y aura une troisième génération partielle ou complète.

VITICULTURE

SITUATION GENERALE

Les conditions climatiques prévues ces prochains jours devraient permettre de poursuivre les vendanges dans d'excellentes conditions et d'assurer une maturité optimale aux cépages tardifs en cours de maturation. Les contrôles de maturité de ces cépages révèlent à nouveau un taux de sucre moyen exceptionnellement élevé pour pareille date (voir résultats ci-dessous).

DROSOPHILA SUZUKII

Le nombre de captures dans nos pièges s'est stabilisé durant la semaine écoulée, demeurant à un niveau très faible comparativement à ces dernières années.

La situation relative aux pontes est également extrêmement calme. Sur 19 parcelles contrôlées du 13 au 17 septembre de Martigny à Visperterminen (2 Pinot noir, 4 Gamay, 5 Humagne rouge, 4 Syrah, 1 Cornalin, 2 Divico, 1 Eyholzer roter), seule 1 parcelle d'Humagne rouge dépasse légèrement le seuil de tolérance (4 % de pontes à St-German/Raron). Une seule ponte a été trouvée à 3 reprises (Syrah à Miège, Gamay à Visperterminen, Eyholzer roter à Eyholz). Les 15 autres parcelles sont indemnes.

Vu la situation actuelle dans le vignoble, nous pouvons émettre les recommandations suivantes :

- en l'absence de symptômes de dégâts visibles aujourd'hui et étant donné l'absence prévue de précipitations durant ces dix prochains jours, les parcelles qui seront vendangées avant le 1^{er} octobre n'encourent plus aucun risque;
- poursuivez le contrôle de vos parcelles de spécialités tardives touchées ces dernières années, particulièrement celles dont la récolte est prévue en octobre, ainsi que vos parcelles situées en zones sensibles (bordure de forêts, de vergers, d'arbres fruitiers ou de haies, parcelles ombragées, humides, cuvettes...);
- en présence de piqûre acétique et/ou de pourriture grise, vendangez dès que la maturité le permet.

D'autre part, nous avons malheureusement constaté que certains exploitants amènent déjà du marc dans le vignoble, à proximité de parcelles non vendangées. Ce substrat crée des conditions de vie très favorables à *D. suzukii* (chaleur, humidité) et pourrait retarder son départ vers ses quartiers d'hiver. L'apport de marc dans le vignoble doit être évité avant la fin des vendanges des spécialités tardives !



Maturation des principaux cépages

- Evolution hebdomadaire de la teneur en sucre naturel en °Oechsle (°Oe), du taux d'acidité totale (g/l) et du poids moyen du grain de raisin (g).
- Moyennes des résultats d'analyses d'échantillons de 2018 selon une distribution régionale représentative et pour des rendements au mètre carré correspondant à ceux de la première catégorie de l'Ordonnance sur la vigne et le vin du 17 mars 2004.

3° prélèvement des cépages Arvine, Cornalin, Humagne rouge et Syrah

2018												
	ARVINE			CORNALIN			HUMAGNE ROUGE			SYRAH		
Date	°Oe	g/l	g	°Oe	g/l	g	°Oe	g/l	g	°Oe	g/l	g
04/09	86.9	8.5	1.32	87.1	7.6	1.62	84.2	5.0	1.83	87.0	7.7	1.77
11/09	95.7	8.2	1.29	95.7	6.8	1.63	92.0	4.7	1.82	95.1	6.9	1.73
18/09	99.1	7.8	1.25	95.7	6.6	1.66	95.0	4.4	1.73	97.0	6.5	1.72

Vous trouvez les résultats détaillés ainsi que l'évolution pluriannuelle sur le site internet www.vs.ch/agriculture ou sur l'apps AgriVS téléchargeable aussi bien sur smartphones que sur tablettes.

Il s'agit du dernier contrôle de maturité 2018. L'Office de la viticulture remercie les fournisseurs d'échantillons de raisin pour leur collaboration.

SERVICE CANTONAL DE L'AGRICULTURE - M. GENINI